

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01135

Numéro SIREN : 443 796 586

Nom ou dénomination : ABIOTECH MTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2022 sous le numéro de dépôt 3267

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2063-SD
2010
ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice courant le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018

1. ☐ PME innovantes, cocher la case ci-contre

2. ☐ Option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 238-0 B (entreprises de moins de 10 salariés), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586

Adresse du siège social:

2090 ROUTE DES MILLES

13510 EGUILLES

***** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE *****
***** SUR TELEDEC.FR *****

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées bâtiment Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 6 749

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Pôles de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Société d'investissement immobilier côtée Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2063)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2063-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui Si oui, indication du logiciel utilisé Sage

Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 30/04/2019 Lieu: EGUILLES

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : RICHARD

Qualité du déclarant : GERANT

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2019	
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065						ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7
RICHARD MARC GERANT							
28 RUE PASTEUR		500	2018	18 760			
13 BERRE L'ETANG							
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

Néant ☐Désignation de l'entreprise **ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**Exercice N clos le
31/12/2018

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012	
		014	016	
		230	230	
	Immobilisations corporelles*	028	030	5 821
	Immobilisations financières* (1)	040	042	916
	Total I (5)	044	048	6 737
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	28 401
	Marchandises*	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	61 623
		072	074	8 307
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	4 275
	Charges constatées d'avance*	092	094	
	Total II	096	098	102 606
Total général (I + II)		110	112	109 343
PASSIF				Exercice N NET I
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		7 500
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		335
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		3 019
	Report à nouveau	134		-24 404
	Résultat de l'exercice	136		28 410
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		14 861
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		4 000
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		37 083
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 131)	172		53 400
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176		94 482
Total général (I + II + III)				180
				109 343
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019
 ADOSÉ PAR LE FISCALISME
 PAR TELEDECLIC

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le 31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises °		209			210	
	Production vendue	Biens	215	209 479		214	209 479
		Services °	217			218	
	Production stockée ° (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	15 380	
	Production immobilisée °				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	224 859
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises ° (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) °				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements ° (y compris droits de douane)				238	78 921	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) °				240	718	
	Autres charges externes ° : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	90 522	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE °)		243	1 237	244	1 237	
	Rémunérations du personnel °				250	18 760	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 200	
	Dotations aux amortissements °				254	1 382	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger °, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260		
	Total des charges d'exploitation (II)						264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	30 118
Produits financiers (III)		280	165	Charges financières (V)		294	1 757
Produits exceptionnels (IV)						290	897
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 / 348		300	1
Impôt sur les bénéfices ° (VII)						306	1 012
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	28 410
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	28 410	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles °				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles °				322		
	Impôts et taxes non déductibles ° (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 012	
	Divers °, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés		247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. tentecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992		
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière °				356		
	Déficits antérieurs reportables ° dont imputés sur le résultat :				360	22 673	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	6 749

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2019

ADAPTÉ PAR LA FISCALITÉ DE LA LOCATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 39 J bis)
à l'annexe du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise : **ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586**Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commerce	400		402		404		406		
	Autres	410	230	412		414		416	230	230
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 153	442		444		446	6 153	6 153
	Installations générales, agencements divers	450	21 792	452		454		456	21 792	21 792
	Matériel de transport	460	3 604	462	2 966	464		466	6 570	6 570
	Autres immobilisations corporelles	470	14 355	472		474		476	14 355	14 355
Immobilisations financières		480	916	482		484		486	916	916
TOTAL		490	47 050	492	2 966	494		496	50 016	50 016

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	230	502		504		506	230
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 182	532	797	534		536	4 979
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	20 640	542	126	544		546	20 766
	Matériel de transport	550	3 604	552	236	554		556	3 840
	Autres immobilisations corporelles	560	13 239	562	223	564		566	13 462
TOTAL		570	41 896	572	1 382	574		576	43 278

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (10)					590	583	591	595
Régularisations					590			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586</u>										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650	15 072	652		654		656	15 072	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680	15 072	682		684		686	15 072	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Inmob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	22 673	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés			983	22 673	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			860								
Total des déficits restant à reporter			870								
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	3 200		
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374	31 129		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	23 854		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

BROCHURE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2018

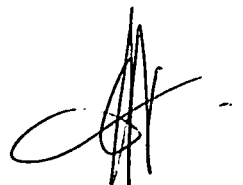
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a name or initials, possibly 'A. B.' or similar, written in a fluid, connected manner.

ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

BROCHURE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
DU 30 juin 2018

SOMMAIRE

- Rapport de gestion de la Gérance,
- Feuille de présence à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2018
- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2018
- Résolution d'affectation du résultat,
- Comptes annuels .

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized capital 'A' with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending upwards.

ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Madame , Monsieur ,

Conformément aux dispositions légales , nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice sous revue et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice .

I – COMPTE RENDU D'ACTIVITE

COMPTE DE RESULTAT

- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 208 783 euros.

- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits : néant

- CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 191 853 euros .

- RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation , est bénéficiaire de 16 480 euros .

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice , est bénéficiaire de 17 135 euros .



BILAN

- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société au 31/12/2017 , avant affectation du résultat de l'exercice s'élèvent à - 13 549 euros .

II – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Compte tenu de la conjoncture , nous estimons que les résultats de l'année en cours devraient être stable, avec une légère hausse du chiffre d'affaires..

III – AUTRES INFORMATIONS

Au cours de l'exercice nous n'avons pas pris de participation et nous n'avons pas été informés d'une prise de participation au capital de notre société .

Conformément aux dispositions légales , nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 et 223 quater du C.G.I.)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels que nous vous présentons et de bien vouloir donner à la Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice sous-revue .

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 135 euros au poste de Report à nouveau..

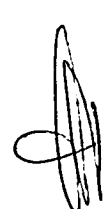
Concernant les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 , nous vous demandons de bien vouloir approuver les dites opérations telles qu'elles vous sont présentées dans le rapport spécial de la Gérance ;

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser et nous vous remercions de bien vouloir vous prononcer sur les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés .

La Gérance



Marc RICHARD



ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

L'an deux mille dix huit et le 30 juin à onze heures , les associés de la EURL ABIOTECH-MTS se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social , sur la convocation qui leur en a été faite par la gérance , dans les formes statutaires , en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. rapport de la gérance et approbation , s'il y a lieu , du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2017 ,

. affectation des résultats du dit exercice ,

. quitus à la Gérance ,

. approbation s'il y a lieu, des opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ,

. pouvoirs à donner ,

. questions diverses .

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social , le quorum prévu par la loi est atteint .

Monsieur Marc RICHARD , prend la présidence de l'Assemblée . Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'avis de convocation,
- la feuille de présence de la présente assemblée ainsi que celle relative à l'approbation des comptes de l'année précédente ,
- l'inventaire à la clôture de l'exercice ,
- le bilan , le compte de résultat et l'annexe de l'exercice ,
- les rapports de la gérance ,
- le texte de résolutions proposées à l'assemblée ,
- les autres documents d'information des associés prévus par la loi
- un exemplaire des statuts sociaux .

Il déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition et communiqués aux associés dans les conditions et délais légaux , ce dont il lui est donné acte .

Puis il est donné lecture des rapports de la gérance .

PREMIERE RESOLUTION

L' assemblée générale ordinaire annuelle des associés , réunie pour l'examen et l'approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 , après avoir entendu la lecture des rapports de la Gérance, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, faisant ressortir un bénéfice de 17 135 euros.

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité .



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 135 euros au poste de Report à nouveau pour 17 135 euros.

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L' assemblée générale ordinaire annuelle des associés donne à la Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

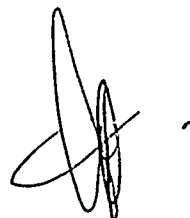
QUATRIEME RESOLUTION

L' assemblée générale ordinaire annuelle des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original , d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires .

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole , la séance est levée à douze heures .

De tout ce que dessus , il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller, more complex mark.

ABIOTECH-MTS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 route des MILLES
13510 EGUILLES

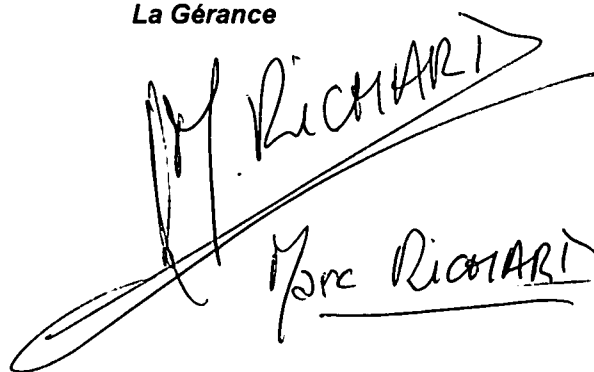
I – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 décembre 2016
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 16 juin 2017
.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 38 220 euros au poste de Report à nouveau.

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité

La Gérance


M. Richard

